



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée d'adoption du budget 2020 de la Ville de Danville, tenue le 16 décembre 2019 à 20 h 30, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 5 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée extraordinaire de l'adoption du budget.

447-2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour relatif à l'adoption du budget 2020 de la Ville de Danville proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par madame Nathalie Boissé,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

Mot d'ouverture

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Présentation du budget 2020
- 3.0 Adoption du budget 2020
- 4.0 Questions des citoyens (15 minutes)
- 5.0 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2.0 PRÉSENTATION DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire, Michel Plourde, et madame Ginette Pinard, conseillère et la directrice générale présentent le budget 2020.



No de résolution
ou annotation

Les principaux postes budgétaires sont expliqués et des comparatifs sont établis avec le budget 2019.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, fait lecture d'un communiqué expliquant le budget 2020 et les nouvelles mesures instaurées.

Ce communiqué sera diffusé par la Ville de Danville conformément à la loi.

Le communiqué se lit comme suit :

BUDGET 2020 – VILLE DE DANVILLE

La Ville de Danville a entrepris une réforme de sa méthode de taxation en 2017. Dès 2018, la Ville a mis en place de mesures visant à alléger le fardeau fiscal des propriétaires d'immeubles. C'est ainsi qu'un ajustement du facteur de taxation de 0,85 pour chacune des unités pour les propriétaires d'immeubles de 4 unités ou plus a vu le jour. Cette mesure a permis de préserver la valeur des immeubles à revenus du territoire.

En 2019, la Ville de Danville a procédé à l'instauration des taux variés pour les six catégories d'immeubles autorisées par la Loi en plus de répartir différemment la taxe associée au paiement des services de la Sûreté du Québec. Cette nouvelle façon de taxer les propriétaires du territoire a permis de tenir compte des enjeux particuliers reliés à chacune de ses catégories tout en répartissant plus équitablement le fardeau fiscal de la Ville et en atténuant la hausse moyenne de 9 % des nouvelles valeurs foncières engendrée par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour l'année 2019 . De plus, la Ville a instauré une nouvelle répartition de la taxe associée aux services de la Sûreté du Québec en faisant assumer 70 % de la facture aux 2333 matricules du territoire et 30 % de la facture suivant l'évaluation foncière.

Par l'adoption de son budget 2020, la Ville de Danville continue sa réforme de taxation pour tenir compte des réalités actuelles du monde municipal. Pour permettre la relance économique de la Ville de Danville, cette dernière doit investir plus d'argent dans l'ajout ou la rénovation d'infrastructures municipales en plus de miser sur le développement commercial et industriel du territoire afin de créer de l'emploi et de revitaliser son territoire.

La Ville bonifie donc son budget d'opération de 2 %. De plus, les travaux effectués dans le cadre de l'étude de regroupement des villes d'Asbestos et de Danville semblaient démontrer que le taux de taxation des catégories commerciales et industrielles n'était pas suffisamment élevé comparativement aux autres municipalités environnantes. Des vérifications additionnelles nous ayant menées au même constat, un ajustement a donc été fait en ce sens.

De façon à graduellement ajuster notre taux de taxation à celui des villes comparables tout en continuant de favoriser l'essor économique de la région, la Ville de Danville augmente le taux de taxation de ces catégories de 5 %.

Le tableau suivant vous démontrera l'impact de ces mesures sur les taux de taxation.



No de résolution
ou annotation

Catégories	Taux de taxation Année 2019	Taux de taxation Année 2020
<i>Non résidentielle</i>	<i>0.7366 \$</i>	<i>0.7734 \$</i>
<i>Industrielle</i>	<i>0.7246 \$</i>	<i>0.7608 \$</i>
<i>Agricole</i>	<i>0.6755 \$</i>	<i>0.6890 \$</i>
<i>6 logements et plus</i>	<i>0.6998 \$</i>	<i>0.7138 \$</i>
<i>Terrains vagues desservis</i>	<i>1.3996 \$</i>	<i>1.4276 \$</i>
<i>Résiduelle ou résidentielle</i>	<i>0.6998 \$</i>	<i>0.7138 \$</i>


Pour le reste, les taux demeurent sensiblement les mêmes.

En 2020, la Ville de Danville poursuit son changement de culture organisationnelle. La Ville entend continuer à investir dans la rénovation de ses infrastructures tant en campagne qu'au noyau urbain. De plus, de nouveaux développements devraient voir le jour ce qui entraînera l'ajout d'infrastructures. Les travaux de rénovation du Centre Mgr Thibault se poursuivront alors que la Ville de Danville bonifiera les services offerts à la population à cet endroit en y déménageant la bibliothèque municipale.

Pour ce faire, la Ville instaure une nouvelle taxe équivalente à 1/8 du taux de base pour bonifier ses investissements au niveau des infrastructures par le biais d'une réserve créée à ces fins. Cette somme additionnelle de 280 000 \$ permettra à la Ville d'investir un peu plus dans ses infrastructures, lesquelles comprennent, entre autres et sans s'y limiter, les routes et ponceaux de campagne. C'est un petit montant lorsque nous pensons aux coûts de réfection des infrastructures mais c'est un pas vers l'amélioration de notre milieu de vie. Bien entendu, la Ville continuera à solliciter l'aide gouvernementale en présentant des demandes d'aide financière en vertu des différents programmes en vigueur. Cette somme ne sera pas nécessairement dépensée en 2020 mais elle le sera lorsque ce sera nécessaire.

Dans le même ordre d'idée, la Ville de Danville instaure une nouvelle réserve pour le développement industriel et commercial. Les efforts mis cette année, en partageant des ressources communes dédiées au développement commercial et industriel du territoire nous a permis de voir quatre (4) nouvelles industries s'installer sur notre territoire et ce n'est pas fini. Pour la mise en place de cette nouvelle réserve, une taxe additionnelle équivalente à 1/20 du taux de base est mise en place et permettra d'amasser une somme de 112 000 \$ qui servira à défrayer les frais de démarchage de promoteurs et d'acquisition de propriétés pour permettre ce nouvel essor économique.

Nous ne pouvons tout régler en une année, mais je suis très fier du travail accompli sous l'égide du présent conseil. Le changement de culture organisationnelle qui prend forme est plus que bénéfique pour l'orientation que nous voulons donner à la Ville de Danville. Le conseil souhaite préserver le caractère patrimonial et paisible de notre ville tout en permettant aux travailleurs de gagner leur vie à proximité de leur milieu de vie tout en bénéficiant de services municipaux compétitifs et adaptés à leur réalité.

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>448-2019</p>	<p>3.0 ADOPTION DU BUDGET 2020</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de budget 2020 établi par le Conseil dans le cadre de ses travaux et présenté à la population;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le budget 2020 tel que présenté, lequel prévoit des dépenses et des revenus de l'ordre de 6 995 833.84 \$.</p> <p>Le document explicatif de ce budget est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.</p> <p>Un document explicatif du budget 2020 sera distribué à chaque adresse civique du territoire de la Ville de Danville dès que le règlement de taxation 2020 sera adopté.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur Jean-François Girardin demande d'expliquer pourquoi la Ville d'Asbestos peut rénover annuellement plusieurs rues alors que la Ville de Danville peine à le faire. Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique l'historique de taxation de la Ville d'Asbestos. La Ville d'Asbestos a instauré une réserve à des fins d'infrastructures depuis 2006. C'est en utilisant les fonds disponibles dans cette réserve et des subventions obtenues en plus grandes quantités que toutes les municipalités en Estrie dans le cadre du Programme fédéral (seulement 4 municipalités en Estrie ont bénéficié de ce programme) que la Ville d'Asbestos a pu réaliser ses travaux. C'est ce que la Ville de Danville souhaite faire également en instaurant cette nouvelle taxe dédiée à la nouvelle réserve d'infrastructures de la Ville.</p> <p>Il en sera de même pour la réserve qui sera créée pour le développement économique de la Ville de Danville et celle dédiée à la Politique culturelle de la Ville de Danville.</p> <p>Monsieur Alain Roy indique que les taxes avaient baissées l'an dernier. Aurions-nous pu les laisser comme telles et bénéficier de cette baisse encore cette année?</p> <p>Monsieur le Maire Michel Plourde explique que les demandes et besoins d'entretien sont de plus en plus élevées et que la Ville doit débiter la réalisation de travaux si elle veut préserver ses infrastructures. Le taux de taxe de base a été augmenté de 2 %. Quant à l'affirmation que les taxes avaient baissées, ce n'est pas le cas. C'est plutôt l'instauration des taux variés en 2019 qui a pu générer cette illusion car les montants que nous percevions habituellement de la taxe foncière générale avaient été bonifiés de 2 %.</p> <p>Ce sont les nouvelles taxes dédiées à la création des fonds de réserve qui représenteront l'augmentation réelle des comptes de taxes. Les deux nouvelles taxes dédiées aux réserves d'infrastructures et de développement économique constituent l'augmentation réelle mais la Ville de Danville doit se doter des fonds nécessaires pour favoriser le développement et l'entretien du territoire.</p>
<p>449-2019</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 20 h 48.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, maire

Me Josée Vendette
Directrice générale



BUDGET 2020 – VILLE DE DANVILLE

La Ville de Danville a entrepris une réforme de sa méthode de taxation en 2017. Dès 2018, la Ville a mis en place de mesures visant à alléger le fardeau fiscal des propriétaires d'immeubles. C'est ainsi qu'un ajustement du facteur de taxation de 0,85 pour chacune des unités pour les propriétaires d'immeubles de 4 unités ou plus a vu le jour. Cette mesure a permis de préserver la valeur des immeubles à revenus du territoire.

En 2019, la Ville de Danville a procédé à l'instauration des taux variés pour les six catégories d'immeubles autorisées par la Loi en plus de répartir différemment la taxe associée au paiement des services de la Sûreté du Québec. Cette nouvelle façon de taxer les propriétaires du territoire a permis de tenir compte des enjeux particuliers reliés à chacune de ses catégories tout en répartissant plus équitablement le fardeau fiscal de la Ville et en atténuant la hausse moyenne de 9 % des nouvelles valeurs foncières engendrées par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour l'année 2019. De plus, la Ville a instauré une nouvelle répartition de la taxe associée aux services de la Sûreté du Québec en faisant assumer 70 % de la facture aux 2333 matricules du territoire et 30 % de la facture suivant l'évaluation foncière.

Par l'adoption de son budget 2020, la Ville de Danville continue sa réforme de taxation pour tenir compte des réalités actuelles du monde municipal. Pour permettre la relance économique de la Ville de Danville, cette dernière doit investir plus d'argent dans l'ajout ou la rénovation d'infrastructures municipales en plus de miser sur le développement commercial et industriel du territoire afin de créer de l'emploi et de revitaliser son territoire.

La Ville bonifie donc son budget d'opération de 2 %. De plus, les travaux effectués dans le cadre de l'étude de regroupement des villes d'Asbestos et de Danville semblait démontrer que le taux de taxation des catégories commerciales et industrielles n'était pas suffisamment élevé comparativement aux autres municipalités environnantes. Des vérifications additionnelles nous ayant menées au même constat, un ajustement a donc été fait en ce sens.

De façon à graduellement ajuster notre taux de taxation à celui des villes comparables tout en continuant de favoriser l'essor économique de la région, la Ville de Danville augmente le taux de taxation de ces catégories de 5 %.

Le tableau suivant vous démontrera l'impact de ces mesures sur les taux de taxation.

Catégories	Taux de taxation Année 2019	Taux de taxation Année 2020
-------------------	--	--

Non résidentielle	0.7366 \$	0.7734 \$
Industrielle	0.7246 \$	0.7608 \$
Agricole	0.6755 \$	0.6890 \$
6 logements et plus	0.6998 \$	0.7138 \$
Terrains vagues desservis	1.3996 \$	1.4276 \$
Résiduelle ou résidentielle	0.6998 \$	0.7138 \$

Pour le reste, les taux demeurent sensiblement les mêmes.

En 2020, la Ville de Danville poursuit son changement de culture organisationnelle. La Ville entend continuer à investir dans la rénovation de ces infrastructures tant en campagne qu'au noyau urbain. De plus, de nouveaux développements devraient voir le jour ce qui entraînera l'ajout d'infrastructures. Les travaux de rénovation du Centre Mgr Thibault se poursuivront alors que la Ville de Danville bonifiera les services offerts à la population à cet endroit en y déménageant la bibliothèque municipale.

Pour ce faire, la Ville instaure une nouvelle taxe équivalente à 1/8 du taux de base pour bonifier ses investissements au niveau des infrastructures par le biais d'une réserve créée à ces fins. Cette somme additionnelle de 280 000 \$ permettra à la Ville d'investir un peu plus dans ses infrastructures, lesquelles comprennent les routes et ponceaux de campagne. C'est un petit montant lorsque nous pensons aux coûts de réfection des infrastructures mais c'est un pas vers l'amélioration de notre milieu de vie. Bien entendu, la Ville continuera à solliciter l'aide gouvernementale en présentant des demandes d'aide financière en vertu des différents programmes en vigueur.

Dans le même ordre d'idée, la Ville de Danville instaure une nouvelle réserve pour le développement industriel et commercial. Les efforts mis cette année, en partageant des ressources communes dédiées au développement commercial et industriel du territoire nous a permis de voir quatre (4) nouvelles industries s'installer sur notre territoire et ce n'est pas fini. Pour la mise en place de cette nouvelle réserve, une taxe additionne équivalente à 1/20 du taux de base est mise en place et permettra d'amasser une somme de 112 000 \$ qui servira à défrayer les frais de démarchage de promoteurs et d'acquisition de propriétés pour permettre ce nouvel essor économique.

Nous ne pouvons tout régler en une année, mais je suis très fier du travail accompli sous l'égide du présent conseil. Le changement de culture organisationnel qui prend forme est plus que bénéfique pour l'orientation que nous voulons donner à la Ville de Danville. Le conseil souhaite préserver le caractère patrimonial et paisible de notre ville tout en permettant aux travailleurs de gagner leur vie à proximité de leur milieu de vie tout en bénéficiant de services municipaux compétitifs et adaptés à leur réalité.

- 30 -

Pour toute question : Michel Plourde, Maire
Ville de Danville
819-571-3711

Josée Vendette, directrice générale
819-839-2771 poste 23